



Conservatoire de musique - année 2025/2026

Je débute un instrument !

Procédure d'inscription

Site internet : www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire)

Pour qui ? : personne souhaitant apprendre à jouer d'un instrument, âgé d'au moins 7 ans (inscrit au minimum en classe de CE1 en septembre 2025)

Choix de l'instrument

Avant toute inscription, il est obligatoire d'avoir essayé au minimum trois instruments d'au moins deux familles différentes. Ces essais sont à consigner dans le « passeport découverte », disponible au Conservatoire et sur le site internet de la ville. Pour cela, le Conservatoire organise une série de rendez-vous dédiés à la découverte des instruments et à la rencontre avec les professeurs.

En raison d'une forte demande pour les enfants, les adultes souhaitant débiter un instrument ne sont généralement pas acceptés pour débiter un parcours études. Cependant un parcours amateur de 8h peut leur être proposé.

L'offre pédagogique :

La première année de scolarité comprend chaque semaine un cours individuel d'instrument de 30 minutes et un cours collectif de formation musicale d'une heure.

La location d'instrument

La Ville d'Evian propose aux jeunes musiciens de bénéficier d'un instrument de musique de qualité dans des conditions avantageuses. Vous trouverez plus de renseignement dans le modèle de contrat de mise à disposition d'un instrument disponible sur le site.

Cette possibilité s'adresse aux élèves des départements cordes, vents et percussions (xylophone d'études) mais ne concerne pas les chanteurs, les élèves en piano, guitare et batterie.

Choix des horaires du cours de Formation Musicale

Le planning prévisionnel des cours collectifs pour l'année 2025/2026 sera dévoilé courant juin 2025. Le choix des horaires se fera en ligne du 25 août au 1er septembre inclus. Le planning définitif de l'élève sera communiqué aux familles le mercredi 3 septembre.

Choix des horaires du cours individuel d'instrument

Le professeur contacte la famille pour convenir du rendez-vous hebdomadaire. Les familles doivent faire preuve de souplesse dans leurs attentes.

Organisation de la rentrée scolaire :

Vous serez invités à la remise de l'instrument et à un rendez-vous d'accueil au Conservatoire le **samedi 6 septembre en matinée**. Les cours débiteront le **lundi 8 septembre 2025**.

Merci de prendre connaissance des modalités d'inscriptions au verso =>

Comment s'inscrire ?

Le futur élève et sa famille doivent consulter les documents suivants disponibles sur le site ville-evian.fr :

- Le règlement intérieur
- Le guide des enseignements
- La grille des tarifs 2025/2026
- Les conditions d'entretien des instruments en cas de location auprès du Conservatoire
- Le planning prévisionnel des cours 2025/2026

L'inscription et le choix de l'instrument

Après avoir effectué le parcours découverte et choisi l'instrument, la famille du musicien procède à son inscription via le formulaire accessible par le code QR joint ou sur le site internet www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire). Cette démarche est également possible depuis votre espace DuoNET si un membre de votre famille est déjà élève du Conservatoire.



[Accès direct à la fiche d'inscription à partir du 6 juin](#)

Justificatifs à fournir

Au cours de la procédure, vous devez nous transmettre les documents suivant en format PDF (ou JPG). Attention, leurs tailles ne doivent pas dépasser les 0,5 Mo.

- Une copie recto-verso de la carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur (obligatoire pour tous)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du payeur (pour les évianais uniquement).

Puis, **impérativement avant le 15 octobre 2025**, date d'établissement des factures :

- Carte avantage 2025/2026, pour les foyers évianais bénéficiaires.
(Demande à faire auprès du CCAS d'Evian entre le 27 août et le 30 septembre 2025)

Calendrier

Les inscriptions pour l'année 2025/2026 sont ouvertes du 6 juin au 28 juin 2025, puis du 25 août au 06 septembre 2025 sous réserve de places disponibles.

La priorité aux évianais est accordée jusqu'au 28 juin.

Admission

Les admissions au Conservatoire d'Evian sont traitées selon les règles de priorités définies par le conseil municipal qui sont présentées dans le règlement intérieur. En fonction des places disponibles, l'inscription est soit :

- Confirmée
- Mise en liste d'attente jusqu'au 6 septembre, au cas où un élève se désisterait
- Refusée

Il n'y a pas de liste d'attente ni de report d'une inscription non-acceptée à l'année suivante.